Leg. des Etats Unis

Particulier et en Confidence.

Très Cher et Excellent Monsieur!

Je viens de lire le projet de la Chambre des Deputés, pour la reforme de la constitution du Brésil. Vous pouvez vous imaginer, Monsieur! que tant que le projet se rapproche aux institutions de Gouverne=ment des Etats Unis, autant (soit raison, soit prejugé,) il doit attendre, auprès de moi, un bon accueil. C'est, cependant au Politique Brasilien, et non pas à un Etranger - surtout à un Etranger dans ma Situation à donner des Conseils la dessus. Avec le peu de lumieres que je possede sur la po=sition actuelle du Brasil, et du Caractère de ses habitans - de leur Education, prejugés &c, je n'oserais pas hazarder une opinion sur la politique interne, et l'organisation de gouvernement qui leur convi=endrait le mieux. Neanmoins, je ne saurais regarder, avec indifference, la destinée de ce grand et bel Empire; et me sens interessé que son Gou=vernement se perfectionne: et si je pouvais, sans indiscretion, vous offrir une remarque en confidence, je dirais, que l'article 10.e du projet ne contient nul provision qui assure à la Tresorerie Nationale les revenus de la Douane. Il me paraît evident,

que s'il y ait aucune espéce de revenû appartenant exclusivement, de sa nature, au bien commun et general, c'est les droits tirés du Commerce: et pour la simple raison que ces impôts sont payés par ceux qui consomment les denrées taxées, ou qui les pro= =duisent; et que les habitans, aux ports marqués pour la collection, n'y contribuent qu'en proportion à leur consommation et production des objéts d'importa= =tion et d'exportation.

Votre Excellence sait bien, qu'à l'exception du tems de guerre, les Etats Unis, depuis l'adoption de leur Constitution Federale d'a present, ont trouvé cette ressource suffisante pour frayer les dépenses du Gouvernement National — pourvoir à l'interêt de la dette contractée pendant deux guerres, et rembourser le principal. Je suis bien eloigné de la hardiesse de dire, que des pareils droits suffiront pour les dépenses de l'Empire, aussi je me borne à ces observations pour la reflexion de V. Excellence; qui aura la bonté, j'és pere, d'ex= =cuser la parfaite Estime, avec laquelle J'ai l'honneur d'être Son tres humble obeissant Thomas de Brown

Praia do Flamengo 18 d'Octobre 1831.

Ao Snr. Fr. Carneiro de Campos.